

Restaurer la confiance dans la démocratie et dans les dirigeants politiques : le cas de la Charte sociale andine

Auteurs : Pierre Calame
Publié le : 7 juin 2012

Conférence faite au Parlement andin à Bogota - 30 mai 2012

A l'occasion des récentes élections présidentielles françaises, j'ai souligné la nécessité de restaurer la confiance dans la démocratie et dans les dirigeants politiques, estimant la démocratie en crise dans mon pays. Mais ce défi est le même un peu partout. Ce qui m'a frappé en 2011 c'est le contraste entre la profonde aspiration pour la démocratie qui s'exprimait, à l'occasion du printemps arabe, dans les pays soumis à un régime dictatorial, et la désillusion à l'égard de la politique et de la démocratie qui se manifeste dans de nombreux pays qui y ont accédé, comme les pays d'Europe centrale et orientale.

Comment expliquer cette désillusion générale ? Dans de nombreux pays, le comportement de responsables politiques peu soucieux du bien public y est pour quelque chose mais c'est presque secondaire par rapport au sentiment général que l'action politique dans les démocraties n'a pas de prise sur les véritables transformations de la société.

En effet, nous sommes engagés dans de profondes mutations qui impliqueraient une action à long terme, là où les démocraties se centrent sur le court terme. Les interdépendances mondiales irréversibles font que ces transformations s'opèrent à l'échelle internationale, là où l'action politique se concentre sur le niveau national. Enfin, les débats politiques sont enfermés dans des cadres de pensée hérités du passé alors que les mutations en cours supposent un changement du système de pensée lui-même. Il en résulte un fossé entre les discours politiques, qui promettent la plupart du temps des changements, et les actes politiques qui ne les permettent pas.

Le plus grave est que cette perte de confiance dans l'action politique se traduit aussi par une perte de confiance de la société en elle-même. Il est donc indispensable de redonner confiance à la société, noblesse à la politique, sens à la démocratie. Mais pour cela, il faut définir autrement la politique : avant d'être une succession de choix, c'est une **éthique de la responsabilité et une méthode**.

J'ai lu votre Charte sociale andine. Elle est belle. Elle est complète, elle est le résultat d'un processus de travail collectif. Contribue-t-elle à redonner confiance dans la politique et la démocratie ? Tout dépendra de l'usage qui en sera fait. Elle peut être un document de plus qu'on approuve et qui n'a aucune suite concrète. Elle contribue alors à la perte de confiance dans l'action politique.

C'est quelque chose de bien connu en Afrique : les Etats africains sont, dans le monde entier, ceux qui signent le plus grand nombre de conventions internationales, tout simplement parce qu'ils estiment n'avoir pas les moyens de les mettre en oeuvre et elles restent donc lettre morte. Mais je crois que votre Charte pourrait être positive, créatrice de confiance et de nouveaux modèles de gouvernance. Elle appelle tout d'abord une **éthique de la co-responsabilité** car c'est par l'action conjointe de différents acteurs qu'elle peut devenir une réalité. C'est toute la différence entre la Charte sociale et la déclaration inter-américaine des droits de l'homme. La déclaration inter-américaine des droits de l'homme a conduit à la création d'une Cour de justice inter-américaine devant laquelle il est possible de former des recours contre les Etats qui ne respecteraient pas la convention qu'ils ont signée. Ce n'est pas le cas de la Charte sociale. Tout ce qu'elle contient en terme d'objectifs à poursuivre par la société suppose qu'existent des institutions responsables de leur mise en oeuvre. C'est une réalité générale : dès qu'il s'agit de droits économiques sociaux ou culturels, la responsabilité est inséparable des droits. J'irai plus loin : la responsabilité est au coeur des défis et de l'éthique du XXIe siècle, c'est le corollaire de l'interdépendance.

Tous les sujets traités par la Charte sociale appellent la définition des responsabilités respectives des acteurs pour atteindre les objectifs fixés. A chaque article devrait correspondre une Charte des co-responsabilités. Or, c'est un principe général de la gouvernance : comme le dit un proverbe africain : « on ne ramasse pas une pierre avec un seule doigt » ; il ne faut pas opposer le bien public qui serait atteint par

l'action publique et les intérêts privés qui seraient atteints par l'action privée, le bien public doit être **le résultat d'une co-construction entre les différents acteurs**. Le Parlement andin, en renforçant les réseaux inter-andins d'acteurs, pourrait jouer un rôle majeur pour promouvoir ce concept.

Après avoir traité de l'éthique, je voudrais parler de la méthode. Un autre principe fondamental de la gouvernance est que la politique ne consiste pas à prendre une série de décisions ponctuelles mais à **organiser des processus d'élaboration, de mise en oeuvre et d'évaluation de politiques**.

Or, le Parlement andin est très bien placé, avec la Charte sociale, pour mettre en oeuvre ces méthodes, en articulant ainsi de nouvelle manière le niveau local, le niveau national, le niveau régional.

Comment y parvenir ? Comme toujours, il faut partir du niveau local, organiser, pour chaque chapitre de la Charte, l'élaboration locale de solutions, associant les différents acteurs, prenant en compte les moyens disponibles et **identifiant les blocages**, notamment au niveau de l'action publique. Ce travail d'élaboration locale inter-acteurs est en soi créateur de confiance car celle-ci ne peut résulter que d'un apprentissage positif de la relation avec les autres.

A partir de ce travail de multiples groupes locaux, il faut **remonter à l'échelle régionale**, confronter les solutions trouvées, **dégager les principes directeurs communs à respecter** pour réaliser la mise en oeuvre de la Charte, **identifier les réformes nécessaires de la gouvernance**.

Enfin, il faut revenir au niveau national, inviter les gouvernants à engager leur responsabilité à l'égard de la mise en oeuvre de ces principes directeurs. Puis, dernière étape, il faut revenir aux réseaux d'acteurs situés au niveau régional et les charger d'exercer un contrôle citoyen sur le respect par les gouvernants nationaux de ces principes.